

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance du 2 avril 2013 les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-039**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'évènement « *Spectacles musicaux* », qui se tiendra au parc Dante, les 5, 12 et 19 juillet 2013, entre 16 h et 22 h, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-040**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'évènement « *Les jeudis show* », qui se tiendra au parc Molson, les 4, 11, 18 et 25 juillet 2013, entre 16 h et 22 h, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-041**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'évènement « *Marche du Vendredi saint* », qui se tiendra le 16 juillet 2013 au parc Jean-Duceppe, le 23 juillet 2013 au parc Lafond, le 30 juillet 2013 au parc Maisonneuve, le 6 août 2013 au parc de la Petite-Italie et le 13 août 2013 au parc de l'Ukraine, entre 19 h et 23 h, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-042**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans le cadre de l'évènement « *NephCure Walk Canada* », qui se tiendra au parc Maisonneuve le 14 septembre 2013, entre 9 h et 14 h, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-043**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans le cadre de l'évènement « *Théâtre La Roulotte* », qui se tiendra le 8 juillet 2013 au parc Père-Marquette, section Sud, le 15 juillet 2013 au parc Lafond, et le 22 juillet 2013 au parc Beaubien, entre 9 h et 22 h, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-044**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans le cadre de l'évènement « *Marche du jour de la terre* », qui se tiendra au 6108, 8^e Avenue et au parc Beaubien, le 22 avril 2013, entre 9 h et 11 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-045**, permettant la vente de nourriture et de boissons non alcooliques, dans le parc Molson, dans le cadre de l'évènement « *Le mondial du rire* », qui se tiendra le 5 mai 2013, entre 12 h et 17 h, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, Article 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-046**, permettant le ralentissement temporaire de la circulation sur certains trottoirs désignés de l'arrondissement, relative à l'évènement « *Marche du jour de la terre* », qui se tiendra le 22 avril 2013, entre 9 h et 11 h, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-047**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans le cadre de l'évènement « *Filactive* », qui se tiendra au parc Maisonneuve, le 9 mai 2013, entre 9 h et 15 h, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-048**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans le cadre de l'évènement « *Le mondial du rire* », qui se tiendra au parc Molson, le 5 mai 2013, entre 12 h et 17 h, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 9 avril 2013

Me Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement